



Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, de l'Immigration et de l'Asile

Procès-verbal de la réunion du 21 novembre 2022

Ordre du jour :

1. Approbation des projets des procès-verbaux des réunions du 14 janvier 2022, 25 avril 2022, 19 mai 2022, 31 mai 2022, 3 juin 2022, 11 juillet 2022, 12 septembre 2022, 19 septembre 2022, 21 septembre 2022, 10 octobre 2022, 13 octobre 2022, 18 octobre 2022
2. 8080 Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2023 et modifiant :
 - 1° la loi générale des impôts modifiée du 22 mai 1931 (« Abgabenordnung ») ;
 - 2° la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu ;
 - 3° la loi modifiée du 12 février 1979 concernant la taxe sur la valeur ajoutée ;
 - 4° la loi modifiée du 21 décembre 1998 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 1999 ;
 - 5° la loi modifiée du 23 décembre 2005 portant introduction d'une retenue à la source libératoire sur certains intérêts produits par l'épargne mobilière ;
 - 6° la loi modifiée du 18 décembre 2009 organisant l'aide sociale ;
 - 7° la loi modifiée du 17 décembre 2010 fixant les droits d'accise et les taxes assimilées sur les produits énergétiques, l'électricité, les produits de tabacs manufacturés, l'alcool et les boissons alcooliques ;
 - 8° la loi modifiée du 8 mars 2018 relative aux établissements hospitaliers et à la planification hospitalière ;
 - 9° la loi modifiée du 27 mars 2018 portant organisation de la sécurité civile ;
 - 10° la loi modifiée du 25 mars 2020 portant création du Fonds spécial de soutien au développement du logement ;
 - 11° la loi du 30 juillet 2021 relative au Pacte Logement 2.0- Rapporteur : Monsieur Max Hahn
- Présentation des volets concernant le Ministère des affaires étrangères et européennes
3. 8081 Projet de loi relative à la programmation financière pluriannuelle pour la période 2022-2026
- Rapporteur : Monsieur Max Hahn
- Présentation des volets concernant le Ministère des affaires étrangères et européennes
4. Divers

Présents : Mme Simone Beissel, Mme Djuna Bernard, M. Yves Cruchten, M. Mars Di Bartolomeo, M. Emile Eicher, Mme Stéphanie Empain, M. Paul Galles, M. Gusty Graas, M. Fernand Kartheiser, M. Fred Keup, M. Laurent Mosar, Mme Lydia Mutsch, Mme Nathalie Oberweis, Mme Lydie Polfer, M. Marc Spautz, M. Claude Wiseler

Mme Isabel Wiseler-Santos Lima, membre du Parlement européen

Mme Fabiola Cavallini, de l'Administration parlementaire

Direction de l'Immigration

M. Marc Reinhard, Direction de l'Immigration

M. Vincent Sybertz, Centre de rétention

Ministère des affaires étrangères et européennes

Mme Michèle Eisenbarth, Directrice des Finances et des Ressources humaines

ONA

M. Claude Nilles, Division Finances, Budget et Comptabilité

Ministère de la Coopération

M. Christophe Schiltz, Coordinateur général de la Coopération au développement et de l'Action humanitaire

M. Jean-Marc Lentz, Direction de la Coopération au développement et de l'Action humanitaire, service budget et finances

Excusés : M. Jean-Marie Halsdorf
M. Sven Clement, observateur délégué

M. Franz Fayot, Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire

M. Marc Angel, M. Charles Goerens, M. Christophe Hansen, Mme Tilly Metz, Mme Monica Semedo, membres du Parlement européen

*

Présidence : M. Yves Cruchten, Président de la Commission

*

1. **Approbation des projets des procès-verbaux des réunions du 14 janvier 2022, 25 avril 2022, 19 mai 2022, 31 mai 2022, 3 juin 2022, 11 juillet 2022, 12 septembre 2022, 19 septembre 2022, 21 septembre 2022, 10 octobre 2022, 13 octobre 2022, 18 octobre 2022**

Les projets des procès-verbaux sous rubrique sont approuvés.

2. **8080** **Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2023 et modifiant :**

- 1° la loi générale des impôts modifiée du 22 mai 1931 (« Abgabenordnung ») ;
- 2° la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu ;
- 3° la loi modifiée du 12 février 1979 concernant la taxe sur la valeur ajoutée ;
- 4° la loi modifiée du 21 décembre 1998 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 1999 ;
- 5° la loi modifiée du 23 décembre 2005 portant introduction d'une retenue à la source libératoire sur certains intérêts produits par l'épargne mobilière ;
- 6° la loi modifiée du 18 décembre 2009 organisant l'aide sociale ;
- 7° la loi modifiée du 17 décembre 2010 fixant les droits d'accise et les taxes assimilées sur les produits énergétiques, l'électricité, les produits de tabacs manufacturés, l'alcool et les boissons alcooliques ;
- 8° la loi modifiée du 8 mars 2018 relative aux établissements hospitaliers et à la planification hospitalière ;
- 9° la loi modifiée du 27 mars 2018 portant organisation de la sécurité civile ;
- 10° la loi modifiée du 25 mars 2020 portant création du Fonds spécial de soutien au développement du logement ;
- 11° la loi du 30 juillet 2021 relative au Pacte Logement 2.0

3. 8081 **Projet de loi relative à la programmation financière pluriannuelle pour la période 2022-2026**

Discussion commune pour les points 2. et 3. :

Volet Ministère des Affaires étrangères et européennes

Mme Michèle Eisenbarth, Directrice des Finances et des Ressources humaines, annonce une augmentation de +10,77% des dépenses par rapport au budget voté en 2022.

En ce qui concerne les dépenses en capital, le projet de budget 2023 prévoit une hausse de + 33%. Cette augmentation est principalement due à l'extension du réseau des missions diplomatiques à l'étranger. Le gouvernement entend ouvrir une ambassade au Canada, en Corée du Sud, au Costa Rica et au Rwanda. À noter que l'Ambassade au Nicaragua a été fermée en 2022. Dans ce contexte, Mme Eisenbarth annonce une augmentation des indemnités allouées aux diplomates luxembourgeois à l'étranger en citant les raisons suivantes : une hausse générale des frais de déménagement, de la scolarité des enfants, des loyers, des frais liés au personnel recruté localement etc.

En ce qui concerne les dépenses courantes du Ministère, celles-ci connaissent une augmentation de +7,6% ; principalement liée au recrutement de nouveaux agents. En 2023, la Représentation permanente du Luxembourg auprès du Conseil de l'Europe sera renforcée en personnel en vue de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Europe débutant fin de l'année 2024.

Suite à l'élection en octobre 2021 du Luxembourg au Conseil des droits de l'homme de l'ONU, l'action extérieure du gouvernement en matière de promotion et de défense des droits de l'homme se poursuit d'une manière plus prononcée pendant la période de 2022 à 2024, ce qui engendre également des coûts supplémentaires.

Mme Eisenbarth note encore que, de manière générale, les frais de fonctionnement augmentent à cause de la crise énergétique et de l'augmentation des prix de l'énergie.

À partir de 2024, le Ministère compte renforcer sa politique de contributions volontaires à l'ONU, au Conseil de l'Europe, à l'OSCE et à d'autres organisations multilatérales. Une augmentation du budget est également à constater aux efforts liés à la promotion de l'image du Luxembourg.

En ce qui concerne les dépenses en capital du Ministère, celles-ci augmentent de +21,2%. Une raison étant l'achat d'une nouvelle voiture du type fourgon pour la Direction du protocole et de la chancellerie du Ministère des Affaires étrangères et européennes.

À la question du député Fernand Kartheiser concernant la réforme du statut financier, Mme Eisenbarth répond qu'un texte législatif sera déposé avant la trêve estivale. Le député demande également des informations supplémentaires au sujet des contributions volontaires du Grand-Duché aux organisations internationales. Une note sera envoyée par courriel aux membres de la commission parlementaire.

Le député Max Hahn demande des renseignements supplémentaires quant à l'augmentation du budget alloué à la stratégie de la promotion de l'image du Luxembourg. Les documents seront transmis par courriel aux membres de la commission.

Le député Gusty Graas demande des renseignements au sujet des nouvelles ambassades du Grand-Duché, notamment si le Luxembourg entend acheter ou louer les biens immobiliers. Mme Eisenbarth explique que le Ministère entend louer des bureaux et éventuellement, dans une deuxième étape, acheter les biens immobiliers. En ce qui concerne le nouveau bureau de l'ambassade en Corée du Sud, il sera situé à côté du bureau du « Luxembourg Trade and Investment Office ».

Direction de l'Immigration

M. Marc Reinhard, chef du personnel et du budget, annonce une augmentation de +4,6 millions d'euros par rapport à l'année dernière, principalement due à un transfert de l'article relatif à la contribution aux frais de fonctionnement dans le cadre de l'agence FRONTEX. Ces dépenses étaient auparavant prévues dans la section du Ministère de la Sécurité.

M. Reinhard explique que ses services ne prévoient pas de passer une nouvelle commande des titres de séjours, étant donné qu'une grande commande a été faite l'année dernière. La prochaine commande est prévue pour l'année 2025. Il souligne une augmentation de la dotation de l'article relatif aux frais de traduction et d'interprétation afin de continuer à garantir des services d'interprétariat de qualité pour un nombre toujours important de demandeurs de protection internationale (notamment suite à la guerre en Ukraine). Le budget prévu pour les frais de traduction et d'interprétation s'élève à 681.000 euros pour l'année 2023.

Au niveau des frais d'experts et d'études, M. Reinhard explique que la Direction de l'immigration prévoit d'entamer des projets importants en matière de numérisation. Le budget voté en 2022 s'élevait à 34.000 euros et devrait passer en 2023 à 128.000 euros.

Centre de rétention

Au niveau des frais de fonctionnement du Centre de rétention, on peut constater une progression linéaire du budget. En ce qui concerne les dépenses en capital, M. Vincent Sybertz annonce une légère augmentation liée à l'achat d'une nouvelle camionnette (le prix étant de 55.000 euros).

Une nouveauté pour le projet de budget de 2023 consiste en l'introduction d'un crédit non limitatif.

Une progression linéaire du budget est également à constater pour la gestion de la Structure d'hébergement d'urgence au Kirchberg. Il y a eu des adaptations des contrats au niveau du nettoyage, du catering et du gardiennage.

Office national de l'accueil (ONA)

M. Claude Nilles, responsable de la division finances, budget et comptabilité, explique que le budget de l'ONA est marqué par une hausse importante (passant de 90 millions à 180 millions d'euros) en raison des dépenses liées à l'accueil des personnes en provenance de l'Ukraine et bénéficiant du statut de protection temporaire. M. Nilles envisage encore pour l'année 2022 des dépenses de 50 à 55 millions d'euros pour l'encadrement des personnes en provenance de l'Ukraine. Ce chiffre sera porté à 70 millions d'euros pour l'année 2023.

M. Claude Nilles explique que le budget a été établi en avril/mai lorsque la situation de la guerre en Ukraine n'était pas très prévisible. En effet, les prévisions sont établies sur une base de 5000 personnes bénéficiant de la protection temporaire à encadrer avec une répartition assumée de 3000 personnes prises en charge par le réseau de l'ONA et 2000 personnes logées par des particuliers.

M. Nilles souligne que la Direction de l'Immigration a compté environ 4850 personnes bénéficiant du statut de protection temporaire : 1100 personnes encadrées par le réseau de l'ONA et 2850 sont logées par des particuliers.

En ce qui concerne les dépenses liées aux bénéficiaires de protection internationale, le chiffre reste stable. Il note toutefois une certaine pression car le nombre d'arrivées est en train d'augmenter.

En ce qui concerne le projet pluriannuel, M. Nilles explique qu'il a été assumé que la protection temporaire, accordée dans un premier temps jusqu'au 4 mars 2023, soit prolongée deux fois pour une période de six mois et ceci jusqu'au 4 mars 2024. Tous les crédits incorporent donc les dépenses afférentes pour l'entièreté de l'exercice 2023 et pour ce qui est du budget pluriannuel, les trois premiers mois de l'exercice 2024.

La députée Djuna Bernard soulève la question du suivi et de l'encadrement des Ukrainiens logés par des privés. M. Nilles rappelle l'existence de services dédiés au suivi et à l'encadrement de ces personnes. En outre, il ajoute que deux Conventions ont été signées respectivement avec la Croix Rouge et Caritas pour l'encadrement et le suivi des Ukrainiens vivant chez des particuliers ou habitant dans des logements appartenant à des privés.

À la question de Mme Bernard concernant les critiques soulevées par le l'« Ombudsman fir Kanner a Jugendlecher » relatives à la structure d'hébergement à Mersch, M. Nilles précise que l'ONA est conscient que cette structure n'est pas à la hauteur et dit vouloir se mettre en contact au plus vite avec M. Charel Schmit, Ombudsman fir Kanner a Jugendlecher. Il ajoute encore

que cette structure d'hébergement a été créée dans une situation d'urgence et que l'intention n'étant pas de la garder pour une durée indéterminée, mais bien de la fermer.

À la question de la députée Nathalie Oberweis concernant des adaptations au projet de budget 2023 suite au constat d'une pression dans les réseaux de l'ONA, M. Nilles explique qu'il existe toujours une certaine imprévisibilité car le projet de budget est établi au début de l'année.

Mme Oberweis se renseigne encore sur les structures de primo-accueil ; M. Nilles informe que la structure de primo-accueil à Strassen est saturée et que le primo-accueil des demandeurs de protection internationale (DPI) se fait momentanément au Kirchberg dans structure Tony-Rollman. À la question si des personnes ont déjà été refusées lors du primo-accueil, M. Nilles confirme que ceci n'est pas le cas au Grand-Duché.

Coopération au développement et action humanitaire

M. Christophe Schiltz, Coordinateur général de la Coopération au développement et de l'Action humanitaire, rappelle aux députés que les grands changements en matière de coopération au développement et de l'action humanitaire ont été annoncés par le Ministre lors de sa déclaration annuelle. Le Luxembourg maintiendra son objectif d'allouer 1% du revenu national brut (RNB) à l'aide publique au développement (APD). En 2023, l'APD du Luxembourg dépassera pour la première fois la barre des 500 millions d'euros. M. Schiltz met encore en évidence que dans l'éventualité que le RNB augmentera au cours de l'année 2023, alors le budget alloué à la coopération sera ajusté.

Le député Fernand Kartheiser demande à ce que le rapport d'évaluation de l'aide publique au développement soit envoyé aux membres de la commission afin qu'il soit analysé par la Commission du contrôle de l'exécution budgétaire.

4. Divers

Aucun point divers n'a été abordé.

Luxembourg, le 05 décembre 2022

Procès-verbal approuvé et certifié exact